

Bruxelles, le 21 mai 2026
(OR. en)

9344/26

FIN 690
INST 227
PE-L 16

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion: 9179/26
Objet: Virement de crédits n° DEC 08/2026 à l'intérieur de la section III
– Commission – du budget général pour l'exercice 2026

- *Approbation*
 - *Approbation d'une lettre*
-

1. Le 18 mai 2026, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 08/2026 relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne¹, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier².
2. Comme indiqué dans le document 9179/26, cette proposition vise à transférer un montant de 215,14 millions EUR en crédits d'engagement (c/e) et de paiement (c/p) du poste 30 04 01 01 (*Réserve de solidarité européenne*) vers le poste 16 02 01 01 (*Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)*).

¹ Doc. 9178/26.

² Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

3. La proposition vise à couvrir le paiement du solde à la Roumanie (14,34 millions d'EUR), à Chypre (6,89 millions d'EUR) et à l'Espagne (90,41 millions d'EUR) à la suite de leurs demandes de contribution financière au titre du FSUE, dans le contexte des catastrophes naturelles (inondations et incendies de forêt) survenues en 2025. La demande actuelle tient également compte des avances déjà versées à Chypre (2,32 millions d'EUR) et à l'Espagne (30,14 millions d'EUR).

Outre les montants liés aux demandes susmentionnées, la proposition de virement comprend également un montant de 103,5 millions en c/e et en c/p pour couvrir les avances à verser relatives aux demandes récemment présentées par Malte, le Portugal et l'Espagne.

4. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 20 mai 2026.
5. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 9179/26; et
 - le projet de lettre à cet effet qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil
à la : présidente de la Commission
copie : présidente du Parlement européen

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 23 septembre 2024³, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 08/2026 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2026.

(Formule de politesse).

³ Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).